

23 août 2011

■ APCMA : QUATRE PROPOSITIONS POUR CONTRAINDRE LES DÉFICITS EN PRÉSERVANT LA CROISSANCE

L'objectif du gouvernement étant à la fois de réduire les déficits et de maintenir la croissance, l'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat font quatre propositions :

1. Transférer une partie des charges du travail sur le capital, au moyen d'une taxation qui répartirait de façon équivalente le poids des charges.
2. Mettre à égalité les prélèvements fiscaux et sociaux qui sont appliqués aux grandes entreprises et aux plus petites dont les entreprises artisanales. Cette décision mettrait fin à ce qui constitue une anomalie dans notre pays.
3. L'APCMA et les CMA sont favorables à une harmonisation européenne de la fiscalité.
4. Se prononcent sur l'importance de maintenir les exonérations sur les heures supplémentaires.

Les entreprises artisanales qui participent, comme l'un des secteurs les plus dynamiques, à la richesse du pays, n'ont jamais fondé leur développement sur des niches fiscales ou des exonérations exorbitantes comme c'est le cas pour les grandes entreprises.

En conséquence, elles attendent des mesures qui leur permettent de continuer à embaucher, former leurs salariés et bénéficier d'une fiscalité équitable et non pénalisante.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA)

12 avenue Marceau - 75008 Paris

www.artisanat.fr